

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 12 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V 28 Vœu relatif au démontage des panneaux publicitaires à la suite de l'annulation du contrat liant JCDecaux et la Ville.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le contrat liant la Ville de Paris et JCDecaux est arrivé à son terme le 31 décembre dernier ;

Vu les ordonnances du Tribunal administratif de Paris du 5 décembre 2017 annulant le contrat transitoire d'exploitation des panneaux publicitaires liant JCDecaux et la Ville en considérant que la Ville de Paris ne pouvait déroger à ses obligations de publicité et de mise en concurrence en invoquant des motifs d'urgence, des considérations d'intérêt général ou des raisons techniques ;

Considérant qu'un arrêt du Conseil d'Etat est susceptible de confirmer cette annulation dans les jours prochains ;

Considérant que l'annulation du contrat implique la perte pour la Ville d'une recette d'environ 28 M€ par an en incluant la part variable de redevance attendue ;

Considérant qu'en l'absence de contrat, les 1 630 panneaux publicitaires doivent être démontés dans la mesure où le prochain contrat prévoira le déploiement de nouveaux mobiliers urbains d'information ;

Considérant que depuis le 1er janvier, le concessionnaire sortant n'est plus tenu d'assurer l'entretien des panneaux et que ceux-ci sont exposés au vandalisme et à l'affichage sauvage ;

Considérant que la nouvelle génération de mobilier urbain d'information ne sera déployée au mieux que dans 18 mois ;

Considérant que la voirie est déjà très encombrée par les nombreux travaux d'aménagement en cours, tout particulièrement ceux relatifs au démontage et à l'installation des 1 200 nouvelles stations Vélib ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Jean-Baptiste de FROMENT, Claire de CLERMONTTONNERRE et les élus du groupe les Républicains et Indépendants,

émet le vœu:

- Que la Maire de Paris présente un calendrier de démontage des panneaux publicitaires compatible avec les autres travaux en cours, notamment ceux liés à Vélib', en associant étroitement les maires d'arrondissement.